



LE VIVANT électronique

N° 31 septembre(2003)

Bd du Midi 25-27

1000 Bruxelles

Tél. : 02.513.08.88

E-mail : info@vivant.org

Site : www.vivant.org

- Sommaire :**
- 1. Editorial**
 - 2. La philosophie de Vivant**
 - 3. Le revenu de base**
 - A. Effets induits par l'instauration du revenu de base**
 - B. Arguments courant en défaveur du revenu de base et réponses de Vivant**
 - C Le revenu de base, nouveau paradigme et régulateur économique et social**
 - a. Nouveau paradigme**
 - b. Régulateur économique de redistribution**
 - c. Le revenu de base : variable de contrôle économique**
 - d Le revenu de base et l'évolution des besoins de l'être humain.**
 - e. L'économie mondiale et le revenu de base**
 - 4. La taxe sur la consommation**
 - A. La taxe sur la consommation**
 - B. Questions... réponses**
 - C. Mise en oeuvre**

1. EDITORIAL

Depuis février-mars 2001, VIVANT édite le Vivant électronique. Son objectif est de vous tenir au courant de certaines réactions de Vivant face aux événements politiques, économiques et sociaux. Le VIVANT électronique est en quelque sorte une prolongation du programme car il se sert de ce dernier comme grille de lecture pour analyser l'actualité.

Fort de ces 29 numéros déjà parus et de ses 5 numéros spéciaux, nous nous trouvons devant plus de 300 pages dont le contenu est digne d'intérêt pour celui qui veut approfondir Vivant. Dans le n° 30 du mois d'août, nous avons déjà repris un article de Roland Duchâtelet et une conférence de Monique Durin. Dans celui-ci et les numéros suivants, nous nous efforcerons de classer les articles déjà parus par thèmes et de fournir les extraits significatifs en n'indiquant plus les noms des signataires de ces derniers. Cela permettra au lecture plus aisée qui fera découvrir ou de redécouvrir certains aspects du programme socio-économique de Vivant.

Pour rappel :

Les deux piliers fondamentaux de Vivant sont le Revenu de Base et le financement alternatif de la sécurité sociale (Taxe sur la Consommation TSC). Certains prétendent qu'à part cela Vivant est une coquille vide !

Il est vrai que contrairement aux autres partis, Vivant n'est pas un supermarché politique et ne propose pas un vaste catalogue de mesures ponctuelles. Habituellement lors des élections ces catalogues politiques foisonnent de « promotions électorales » toutes plus démagogiques les unes que les autres. L'électeur sensé se demande d'ailleurs comment appliquer ou financer toutes ces bonnes intentions...

Ce qui ne saute pas immédiatement aux yeux c'est que les deux grandes idées fortes que propose Vivant modifient très profondément la société et contribuent grandement à remettre l'être humain au centre de celle-ci.

C'est pourquoi ce numéro mettra l'accent sur des éléments fondamentaux dans Vivant : la philosophie Vivant, le revenu de base et ses effets induits et finalement la taxe sur la consommation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

2. LA PHILOSOPHIE DE VIVANT

Son principe premier est le suivant :

Dans l'Etat ou la société, **l'homme** et son environnement doivent être placés **au centre** de toute initiative.

L'organisation de la société est au service du citoyen et pas l'inverse.

L'épanouissement des hommes et des femmes au sein de la société est une priorité absolue. La société doit tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Il va cependant de soi que chacun garde la responsabilité de sa vie et de son bonheur. **L'homme n'est pas un objet, il ne se limite pas à sa seule fonction de consommateur ou de travailleur.**

Les hommes et les femmes sont des êtres humains qui méritent le respect en toute circonstance, et sont souverains dans la mesure où ils le souhaitent et en ont la faculté.

Ce sont des acteurs sociaux, capables de créativité, dans la limite de leurs possibilités humaines, et ils peuvent donc participer à l'élaboration de conditions optimales de vie en société.

Le système économique et les organes financiers ne représentent pas un but en soi.

Ce ne sont pas non plus des « valeurs supérieures » ; **ils sont au service de l'homme.**

Ils ne sont pas au-dessus des lois ou de l'Etat.

L'Etat, c'est-à-dire, nous tous, est organisé démocratiquement dans le but de rendre notre société vivable, durable et agréable.

Les instances supérieures, la politique, les organes de gestion, l'économie, la justice, l'administration, les ministres... sont des moyens qui permettent aux habitants d'un pays de cohabiter et leur donnent ainsi la possibilité de vivre en communauté.

VIVANT milite pour une justice sociale et lutte contre la violation physique, morale ou environnementale. VIVANT veut que tous les habitants d'un pays se sentent en sécurité, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'en cas d'éventuels problèmes.

Dans l'optique de VIVANT, la mission de la société est d'éliminer la peur, le désespoir, la misère et l'exclusion par la prévention, l'information et l'instruction.

De là, notamment, notre témoignage d'adhésion au 50^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

VIVANT est en tout premier lieu un mouvement de société qui veut promouvoir la liberté, l'égalité et la fraternité-solidarité dans un système socio-économique où chacun est reconnu et respecté inconditionnellement.

VIVANT est pour **l'Etat de Droit et une gestion intelligente de la mondialisation**. Aussi, contrôler l'impôt correctement, vérifier la bonne marche de toutes instances responsables est pour VIVANT indispensable à un Etat de Droit digne de ce nom. Le référendum ayant force de loi pour des matières importantes peut éviter les dérives d'un système représentatif coupé du citoyen.

VIVANT a développé **un nouveau modèle socio-économique** qui tient compte du passage d'une société industrielle à une société de services. Ce modèle doit nous permettre de juguler l'énorme chômage que nous connaissons actuellement et de préserver la sécurité sociale pour nos enfants.

Ses idées clés sont l'introduction d'un revenu de base pour tous, la suppression de la majeure partie des impôts sur le travail et la mise en place d'un financement alternatif de la sécurité sociale par un impôt de consommation repensé en fonction des besoins essentiels et sans pour autant augmenter les prix. Et tout cela est réalisable d'un point de vue financier.

La philosophie de VIVANT est donc humaniste et soucieuse des problèmes environnementaux.

Elle vise à mettre en place **une pratique politique, économique et sociale nouvelle** qui garantisse le court, le moyen et le long terme.

La philosophie de VIVANT se veut avant tout concrète et impliquée dans la vie quotidienne de tous.

Elle veut aider l'homme à devenir autonome et citoyen, créatif et relationnel, entreprenant et responsable grâce à **une nouvelle organisation de la société adaptée au 21^e siècle**.

La philosophie de VIVANT va jusqu'au bout dans ses applications car elle vise la liberté, l'égalité et la fraternité dans une reconnaissance concrète de chacun (revenu de base.)

VIVANT est un mouvement humanitaire qui veut reconstruire le Capital Social et rendre la dignité à tous les hommes, qu'ils soient du Nord ou du Sud.

VIVANT veut restaurer **le bon sens et la sagesse** face à la stupidité et la folie, toutes deux sources d'injustice et de malheur.

3. LE REVENU DE BASE

Qu'est ce que le Revenu de Base ? Il s'agit d'une somme d'argent forfaitaire versée par l'Etat chaque mois à chaque individu de **manière inconditionnelle**

Un revenu de base mensuel pour tous (lié à l'index): indice septembre 2002

Pour les

0 à 17 ans 135 €

18 à 24 ans 400 €

25 à 64 ans 540 €

+ de 65 ans 800 €

Exemple

Une famille de 4 personnes : 2 enfants de 14 et 18 ans

Revenus de Base : $540+540+135+400 = 1.615$ €, soit ~ 65.000 BEF

**Ce revenu de base remplace toutes autres formes d'allocations.
Toutefois, les allocations de maladie et d'invalidité sont maintenues.**

A. EFFETS INDUITS PAR L'INSTAURATION DU REVENU DE BASE

Quelles seraient les conséquences de la mise en place d'un tel système ?

Il y a des conséquences directes immédiates décrites dans le programme:

- 1. La rationalisation et une simplification de la sécurité sociale** actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.
- 2. La subsistance garantie** pour tous, donc également pour les exclus d'aujourd'hui, les mères ou les pères au foyer, les artistes, les indépendants, etc...
- 3. L'individualisation de la Sécurité sociale** : le revenu de base est donné à l'individu sans tenir compte du contexte familial ou personnel, du genre cohabitation, charges diverses, etc...
- 4. L'incitation à l'embauche** : quand on autorise le cumul d'un revenu de base avec un salaire, cela devient une incitation au développement d'emplois de faible valeur financière

mais de grande productivité sociale : les soins à domicile, l'assistance sociale, l'aide aux personnes dépendantes, etc...

5. La suppression du piège à l'emploi : Dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au revenu de base, peuvent donner des revenus nets acceptables. Le fait de trouver et d'accepter un travail n'est plus pénalisé.

6. La diminution du coût du travail, avec pour conséquences que :

- les employeurs peuvent augmenter plus facilement les salaires,
- l'exercice d'une activité accessoire est facilité,
- les entreprises regagneront leur compétitivité, surtout internationale, sans devoir délocaliser,
- les extensions des activités, nécessitant de l'embauche supplémentaire, ne sont plus freinées,
- les exportations se feront dans de meilleures conditions entraînant une amélioration de la balance commerciale,
- les opportunités d'emplois seront multipliées sans que l'Etat ne doive intervenir

Mais (**et surtout**) il y a aussi les très nombreux **effets induits** positifs à des niveaux très différents. Sans vouloir être exhaustif, citons quelques exemples :

Au niveau social :

- Grâce au revenu de base, certains peuvent choisir de ne pas travailler pour se consacrer bénévolement aux autres
- Dans une société où le taux d'emploi est élevé, l'insécurité est basse
- Les services étant détaxés, ils sont facilement accessibles : on fait plus volontiers appel à son prochain, il y a plus d'entraide et donc plus de convivialité

Au niveau des soins de santé :

- S'il y a moins de chômage, il y a moins de peur de perdre son emploi, donc moins de stress ce qui est positif pour la santé

Au niveau écologique :

- La TSC permet de taxer les objets polluants
- Les services étant détaxés donc moins chers, on fait plus volontiers appel à un réparateur et donc, on jette moins

Au niveau économique :

- Le modèle Vivant favorise les placements financiers raisonnables. Le citoyen est moins tenté de recourir aux spéculations boursières « casinos » complètement inutiles et qui par leurs vues à court terme et leurs extrêmes sensibilités aux arguments subjectifs dérèglent les meilleures des mécaniques socio-économiques. En effet, **garantir** un pouvoir d'achat, un

pouvoir d'entreprendre, un pouvoir de choix, un pouvoir d'échange économique et culturel pour tout un chacun, **c'est structurer un capital social source de confiance et d'énergie économique, c'est dynamiser les initiatives, produire une surchauffe des échanges ce qui est source de croissance et rend l'investisseur confiant en l'avenir.**

Ces effets induits et la philosophie de Vivant constituent en quelque sorte **la grille de lecture** de Vivant !!

B. ARGUMENTS COURANTS EN DEFAVEUR DU REVENU DE BASE ET REPONSES DE VIVANT

1) Un revenu de base inconditionnel va créer une armée de fainéants

Qu'est-ce qui motive quelqu'un à travailler ou ne pas travailler ?

Actuellement, pour beaucoup de travailleurs au chômage, trouver un travail n'est pas rentable: en acceptant un travail, on « perd son chômage » et il faut se déplacer jusqu'au lieu de travail, payer une garderie pour les enfants, dépenser plus en repas, en habillement, etc., tout cela pour une augmentation de revenu qui ne compense pas. Pour les salaires modestes et les familles, le bilan est souvent même négatif: il vaut mieux rester chez soi! De plus, il faut alors à certains renoncer à des «petits boulots» illégaux, risqués mais compensateurs.

Avec le modèle de Vivant, personne ne « perd son chômage » et une heure prestée est une heure payée: qu'il s'agisse de travail à plein-temps, à temps partiel, temporaire ou d'un « petit boulot », chaque heure de travail est payée à son juste prix et s'ajoute toujours au revenu de base. Avec le modèle de Vivant, le travail est accessible et récompensé! Comme les services de proximité ne sont plus taxés, il n'y a pas non plus de « petits boulots » illégaux, personne n'est puni pour avoir travaillé.

La raison principale la plus communément admise qui pousse au travail, c'est l'obtention **d'un revenu financier suffisant** pour couvrir les besoins et envies. En conséquence, si Vivant préconisait un revenu de base tel que pour la plupart des gens il suffirait pour couvrir les besoins et envies, il serait exact de dire que Vivant va engendrer « une armée de fainéants."

Mais **d'une part**, le revenu de base que propose Vivant (540 euros pour les 25-65 ans) est **loin d'être suffisant** pour couvrir les besoins et envies de la plupart de gens. Il s'agit d'un revenu minimum qui ne peut couvrir que les besoins les plus essentiels sans plus.

D'autre part, les besoins et envies d'une personne **évoluent** dans le temps. Qu'est-ce qui permet d'affirmer que le revenu de base qu'une personne va recevoir est suffisant pour couvrir ses besoins et envies durant toute sa vie ?

Actuellement dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Avec Vivant, dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au revenu de base, peuvent donner **des revenus nets acceptables**. De plus, le fait de trouver et d'accepter un travail **n'est plus pénalisé : il s'agit donc d'un encouragement au travail !**

2) Un revenu de base inconditionnel est injuste, il devrait être conditionnel

Il y a deux manières de répondre :

a) D'une façon purement pragmatique :

Le fait que le revenu de base soit inconditionnel simplifie considérablement la gestion de ce revenu de base. **Utiliser l'âge comme unique critère** évite la mise en place d'une administration lourde, compliquée et **coûteuse** comme celle qui existe pour payer les différentes allocations (chômages, etc.).

b) Par une approche plus « philosophique » :

L'argument serait **qu'il faut mériter** son revenu par une prestation en contrepartie. Ce revenu ne peut donc être inconditionnel.

Dès lors, la question est de **déterminer ce qu'il faut prester et comment mesurer la chose...**

Qui peut avoir l'autorité légitime pour répondre à une telle question ?

Le revenu de base proposé par Vivant n'est pas fondamentalement différent du revenu d'insertion que l'on peut obtenir dès aujourd'hui auprès des CPAS. Il est communément accepté que les citoyens les plus faibles socialement aient droit à ce revenu. Alors, pourquoi exclure les autres ?

En fait, le revenu de base individuel, inconditionnel et universel offre à l'homme un espace pour la production de capital social et en même temps, produit **du capital social**.

Qu'est-ce que le capital social ? C'est la base sur laquelle toute l'économie est fondée. Dans le capital social, on trouve **la confiance mutuelle** que se portent les membres de la communauté et la volonté réciproque de chacun à s'entraider, coopérer, faire quelque chose pour autrui.

Tout homme a besoin d'espace pour s'investir dans un engagement non rémunéré. Nous avons tous besoin d'une certaine marge de manœuvre pour les activités à caractère social, pour l'étude, les soins aux enfants ou aux personnes âgées ou simplement pour se consacrer au travail bénévole. Toutes ces activités font appel aux qualités spontanées comme l'intérêt, l'empathie et un "se sentir concerné". **Ces qualités sont impayables**, mais il faut de l'espace pour qu'elles puissent se manifester; et c'est précisément **un des rôles importants** du revenu de base : **il crée l'espace pour étudier, pour apprendre, pour le travail de soins et le bénévolat**.

Le fait d'avoir un revenu de base donne du temps pour se consacrer aux autres. Sans cela, ce temps doit **trop souvent** être investi dans une activité qui doit obligatoirement générer un revenu financier pour vivre.

Si on décide démocratiquement de se donner un revenu de base l'un à l'autre, **c'est dans le but de créer de l'espace** pour plus de travail choisi, plus de travail de soins, plus de capital social. En d'autres mots: **cela permet plus de fantaisie, plus d'attention à la relation humaine, plus de confiance**. Car, pour que des idées novatrices puissent naître, l'esprit doit être libre. L'attention que l'on porte à l'autre est souvent le point de départ de travaux de soins. Et la confiance est la matière première du capital social.

Comment dès lors, forcer la fantaisie, la liberté de l'esprit? **Comment mesurer** financièrement le souci de l'autre ou la confiance? Par définition, il est impossible d'exiger de la fantaisie et de mesurer la confiance. Et l'Etat n'a pas à s'en mêler.

Le revenu de base est un investissement que nous faisons en tant que communauté et il est évident que la communauté peut souhaiter une contrepartie sous forme de "revenu social". **Mais ce revenu social n'est ni divisible, ni mesurable, ni contrôlable au niveau individuel**. Il n'y a qu'une seule norme pour vérifier si ce revenu social est suffisant: une décision démocratique de toute la communauté de droit qui, grâce aux fruits du patrimoine acquis par le travail de nos aïeux, peut se permettre d'offrir ce revenu de base.

3) Le revenu de base est purement démagogique car impossible à financer

Si Vivant était vraiment démagogique, comme il n'est pas candidat au pouvoir, il devrait proposer **un revenu de base excessif (!!!)** en particulier pour les pensions. Or justement, tel n'est pas le cas. Quant au financement du revenu de base, il est décrit dans le programme de Vivant exhaustif 2003.

4) L'existence d'un revenu de base va entraîner une immigration massive

Seuls les immigrés en situation régulière auront droit au revenu de base. Dans le modèle Vivant, le travail au noir disparaît. Or, c'est justement ce genre de travail au noir qui attire l'immigration clandestine. **Avec Vivant il n'y a plus aucun « avantage » à utiliser les services d'un immigré clandestin.**

De plus, il y a suffisamment de pays qui peuvent être pris en exemple au niveau de la gestion de l'immigration : la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie.

Le pays le plus riche et le plus puissant du monde est un pays dans lequel il n'y a que des immigrés. Prétendre que les immigrés sont la cause de nos problèmes n'est donc pas très intelligent.

Mais ces pays exigent que les immigrés aient du travail, le seul véritable moyen de s'intégrer.

Puisque le modèle de Vivant simplifie la législation de l'emploi et réduit le coût de la main-d'œuvre dans les services à un quart, **il y aura une demande massive d'emplois** par les indépendants, les particuliers et les entreprises.

Vivant est la seule réelle solution pour permettre à tous les immigrés en situation régulière de s'intégrer, car c'est seulement en se côtoyant, en discutant (dans la même langue), que l'intégration s'opère.

Par ailleurs Vivant a d'autres propositions pour établir **un revenu de base dans les pays en voie de développement** (voir le programme) et ainsi stopper l'immigration en provenance de ces pays.

5) Avec le Revenu de Base, il y aura moins de gens au travail et donc une pénurie de main d'œuvre

Cette affirmation rejoint l'idée qu'un grand nombre de personnes se contenteront du revenu de base et n'iront plus travailler.

Par contre, il est exact que le modèle Vivant va entraîner **une forte demande en main d'œuvre**, ce qui redonnera du travail à tous les gens actuellement privés d'emploi (25% de la population si on tient compte des pré-retraités et des retraités qui aimeraient encore travailler un peu...)

De plus, beaucoup de travailleurs « au noir » rejoindront le circuit « blanc »

Il est préférable de vivre dans une société où la demande d'emploi est forte plutôt que l'inverse.

6) Avec le Revenu de Base, il y aura moins de gens au travail et donc moins de gens pour financer ce Revenu de Base

Cette affirmation rejoint l'idée qu'un grand nombre de personnes se contenteront du revenu de base et n'iront plus travailler.

Les gens travailleront différemment mais il n'y a pas de raison de croire qu'une majorité de gens resteront inactifs chez eux : **ce n'est pas dans la nature humaine.**

7) Vivant prétend que le travail n'est plus indispensable

Il est exact de dire que le revenu de base est financé par la consommation. Or, pour consommer, il faut un revenu qui doit bien provenir de quelque part, autrement dit, du travail.

C'est pourquoi, Vivant ne prétend pas que le travail n'est plus indispensable, mais qu'il n'est plus obligatoire **sous sa forme actuelle**.

Si le travail salarié se solde par une exploitation du travailleur et ne le rend pas heureux, supprimons-le. C'est possible dans beaucoup de cas grâce à la machine qui remplace l'homme.

Le travail salarié n'est pas tout dans l'existence. Bien d'autres activités non rémunérées peuvent occuper la personne humaine pour des raisons et motivations variées.

Quant à la valeur du travail, de l'effort, elle sera toujours de mise pour celui qui veut réussir sa vie et s'épanouir.

8) *Le revenu de base est une véritable trappe à la pauvreté*

Actuellement, le chômeur est pris au piège de la pauvreté car il lui est interdit de travailler sauf au noir.

Par contre, avec le revenu de base inconditionnel, le travailleur est invité à **augmenter ses revenus** par un travail qui dans le modèle VIVANT sera plus facilement disponible parce qu'il sera détaxé et subsidié par le revenu de base.

9) *« Avec le revenu de base, le salaire sera revu à la baisse .»*

Au contraire, aujourd'hui, une augmentation de 100 € (~ 4000 BEF) coûte à l'employeur 300 € (~ 12 000 BEF)

Dans le modèle VIVANT, jusqu'à 1340 € (~54000 BEF) par mois, (*indexation 2002*) une augmentation de 100 € (~4000 BEF) coûte à l'employeur 100 € (~ 4000 BEF) Au-delà, une augmentation de 100 € (4000 BEF) coûte 200 €. (~ 8000 BEF) Donc, dans le système actuel, le patron est démotivé pour octroyer des augmentations car l'Etat le sanctionne par des **taux d'imposition déraisonnables.**

10) *«Le revenu de base ne permettra plus la défense du salariat »*

La défense actuelle du salariat consiste le plus souvent pour les syndicats à négocier de grosses primes de fermeture d'entreprise. Ce qui n'est pas le cas au niveau des PME qui licencient la plupart du temps avec peu de compensations financières pour le travailleur. Cette défense du salariat fait craindre aux investisseurs éventuels de devoir payer la grosse somme au cas où les affaires vont mal.

Pour Vivant, **la première défense** du citoyen est le revenu de base inconditionnel.

La deuxième est un salaire net minimum légal (index 202) qui s'articule avec le revenu de base, soit 700 €

(28.240 BEF) de salaire et 540 € (22 600 BEF) de revenu de base = 1 240 € (~50 000 BEF) net.

De cette manière, le droit au revenu est maintenu et en cas de licenciement, le travailleur est soutenu par des sociétés d'insertion prônées par Vivant avec **droit à un salaire d'attente**.

Dans ce cas, les possibilités de retrouver un emploi sont beaucoup plus grandes puisque le travail, étant détaxé, est moins cher.

Par contre, la situation actuelle de défense du salariat devient très aléatoire dans une Belgique où 45 % de l'activité industrielle a été délocalisée depuis 30 ans.

Sans réforme de structure, il devient très difficile de défendre correctement le salariat car l'outil adapté au 21^{ème} siècle manque.

11) *Le revenu de base causera une » dualisation de la société »*

C'est le contraire. Maintenant il reste encore beaucoup d'exclus et le travailleur ne peut (théoriquement) pas refuser un emploi **sans courir le risque** de se faire exclure du chômage. Il en va tout autrement avec le revenu de base qui permettra à la classe la plus pauvre d'augmenter ses revenus.

12) *Le revenu de base, par son mécanisme financier, prend à ceux qui travaillent.*

Il ne s'agit pas de partager le gâteau différemment. En effet, le modèle VIVANT est tel que **le gâteau à partager devient plus grand** puisque les délocalisations seront freinées grâce au travail devenu moins cher.

13) *« Les libéraux défendent le capitalisme grâce au contrôle social que constitue le revenu de base. »*

Certains préconisent le revenu de base pour mieux contrôler le social et sauvegarder les privilèges du capital à savoir : « **Le revenu de base pour les exclus et le travail (denrée rare !!!) pour les privilégiés.** » Cette conception relève d'une **philosophie de droite**.

Dans le modèle de VIVANT, la liberté d'entreprendre est donnée à tous au lieu de rester le privilège de quelques-uns (monopole).

Ainsi, les fruits du travail et du capital seront **partagés autrement** en vue de l'humain plutôt que d'être cannibalisés par les assemblées d'actionnaires et les banques.

C. Le REVENU DE BASE, nouveau paradigme et régulateur économique et social

a) Nouveau paradigme

Jean-Marc FERRY dans son livre « *L'allocation universelle* » écrit en 1996 (éd. du Cerf) indique :

« *La crise nous appelle à réfléchir à un nouveau paradigme de la répartition... à savoir, l'allocation universelle, c.-à-d. (...) le seul dispositif vraiment avancé et moderne.* »

Et en lisant ce qui suit, on constate que l'attribution d'une allocation inconditionnelle à tous **est paradoxalement positive pour l'emploi**. En effet, Jean-Marc Ferry continue en indiquant que : « *Ce (dispositif) restaure ainsi la motivation professionnelle, facteur décisif de rendement, par le simple fait de mettre le demandeur d'emploi en situation d'offreur de travail.*

(...) L'Allocation universelle, loin de former une simple liberté négative (de ne pas travailler), formera la liberté positive de redéfinir, en partenariat plus étendu, le paysage des activités socialement utiles sur des critères qui prennent aussi en compte les motivations culturelles des individus. (...) Au lieu de dissocier le social de l'économique, l'allocation universelle, non seulement rendrait plausible le droit au travail que la crise, à présent, démasque comme une hypocrisie, mais permettrait, face à la déconnexion de l'économie mondiale, de dynamiser une économie sociale digne de ce nom. »

b) Régulateur économique de redistribution

En tant que membre de la collectivité, tout citoyen, même s'il ne travaille pas, doit disposer d'un minimum de revenus pour se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, s'éduquer.

Les soins et l'éducation sont assurés par la sécurité sociale et l'enseignement obligatoire est gratuit.

En revanche, pour répondre aux besoins de se nourrir, de se loger et de se vêtir, besoins non satisfaits à l'heure actuelle, on pourrait instaurer un REVENU D'EXISTENCE OU DE CITOYENNETE (revenu de base) correspondant à une répartition égalitaire et inconditionnelle d'une partie du PIB ; cette répartition serait éventuellement modulée en fonction de l'âge des bénéficiaires. L'allocation ainsi versée doit être suffisante pour permettre de vivre, mais relativement faible pour motiver les citoyens au travail et, par là, pour les inciter à participer activement à la croissance du PIB. A l'heure actuelle, elle pourrait (en France) s'élever à environ 25% du PIB, ce pourcentage augmentant au fur et à mesure de la réduction de la durée du travail, les robots prenant progressivement le relais des hommes, en tant qu'agents de production.

Aussi, cette allocation inconditionnelle est un moyen efficace pour ramener au bercail 2200 milliards pour la seule Belgique qui n'iront pas courir dans les jardins de la spéculation mais serviront l'économie réelle.

Comment se fait-il, alors, que bon nombre de politiciens et d'économistes ne comprennent pas que si davantage de personnes acquièrent un pouvoir d'achat correct, **cela est bon pour le commerce, l'industrie et l'emploi**.

Une économie de profit profite à certains. Une économie de besoins profite à tous.

D'aucuns répondent que nos politiciens et nos économistes sont prisonniers de leur dogmatisme, de leurs habitudes intellectuelles et sociales, de leurs préjugés.

Roland DUCHATELET, (fondateur et président de Vivant), indique dans la conclusion de son livre : (*N.V.Belgie verslag aan der aandeelhouders Globe 1994*) (s.a. BELGIQUE rapport aux actionnaires)

« Les changements profonds ressemblent à DES ACCOUCHEMENTS DIFFICILES parce que ceux qui bénéficient du système existant tentent de le maintenir, tandis que ceux qui profiteront du nouveau système ne sont pas fortement motivés à son égard puisqu'il n'en ont pas encore bénéficié. »

La politique, c'est rendre possible ce qui est nécessaire pour le bien du plus grand nombre. Réguler le marché, reconstruire une économie réelle dépend d'une décision politique. Vivant, oxygène de la politique, autorise à respirer et à penser AUTREMENT pour demain.

c) Le revenu de base : variable de contrôle économique

En outre, Vivant prévoit d'utiliser le niveau de **l'allocation universelle comme variable de contrôle** pour compenser les cycles économiques.

Aussi, en période de récession, Vivant propose d'augmenter légèrement le revenu de base et en période de surchauffe, de le diminuer légèrement.

d) Le revenu de base et l'évolution des besoins de l'être humain.

Au moment où pour les peuples de beaucoup de pays riches, les besoins matériels et donc économiques sont mieux assouvis, les besoins immatériels gagnent en importance.

L'être humain qui vit en sécurité, qui a à boire et à manger, qui peut se permettre d'acheter plus ou moins ce qu'il veut, développe des besoins immatériels.

Outre le besoin d'être reconnu par les autres, qui est un besoin psychologique fondamental, ces personnes aisées commencent à attacher de plus en plus d'importance à la qualité de la vie, à ce qu'ils peuvent accomplir dans leur vie, aux relations qu'ils peuvent avoir avec leur famille, leurs voisins, leurs collègues au travail.

Remarquez que ces nouvelles valeurs ne se quantifient pas en valeur monétaire, contrairement aux produits matériels comme les voitures, les PC ou les caméras digitales.

Ces nouvelles valeurs ne sont pas nécessairement comptabilisées dans le "produit intérieur brut".

Pourtant, l'automatisation de la production est si avancée que la valeur relative des produits matériels devient de plus en plus faible par rapport à la valeur attachée aux produits immatériels. Un caméscope coûte aujourd'hui 10 fois moins cher qu'il y a 15 ans. Une visite chez le coiffeur n'a pas diminué de prix. Le cours de danse est devenu plus cher.

Une conséquence de cette évolution, est que de plus en plus de personnes **vivent mal les contraintes de notre système actuel**: les possibilités de choisir son travail et son temps de travail sont très limités, et lorsqu'on change de travail ou lorsqu'on s'arrête de travailler, les risques ne sont pas négligeables.

Le monde occidental a besoin d'un nouveau mode de fonctionnement pour permettre cet épanouissement personnel. Ce nouveau mode de fonctionnement doit être tel que les gens puissent changer de boulot sans contrainte et sans danger s'ils le désirent, que leur pension soit indépendante de la carrière, qu'ils aient toujours droit à des soins de santé même s'ils abandonnent

leur travail et qu'ils aient un revenu vital afin qu'ils puissent garder leur indépendance à tout moment.

Il n'y a pas 36.000 solutions à ce problème. Le revenu de base est **LA** solution parce que c'est **un revenu de liberté**. Il permet la mobilité dans l'activité professionnelle, il permet le choix.

De plus, le revenu de base est **un subsidie au travail**. Le faible coût du travail permettra ainsi à tous ceux qui veulent travailler de trouver une activité et donc leur "place" dans la société.

Il existe **trois raisons** pour démontrer que l'introduction prochaine du revenu de base est logique, raisonnable et probable: la nécessité de réduire les coûts administratifs de la législation sociale en Belgique, la nécessité de freiner la perte de pouvoir d'achat de la classe ouvrière au niveau mondial et le développement des besoins immatériels et donc de la liberté individuelle dans les pays riches.

Est-ce suffisant pour penser que le revenu de base conquerra le monde?

Non car l'histoire du monde compte d'innombrables exemples où des peuples et leurs dirigeants ont suivi une voie qui n'était pas raisonnable.

Si nous n'arrivons pas à introduire le revenu de base comme correction dans le marché du travail et de la distribution des fruits du progrès, le monde ira vers une crise profonde.

Les pays pauvres n'ayant pas d'exportations (sauf pour payer leurs dettes) ne pourront pas développer leur marché interne.

Les pays riches et leurs fonds de pensions ne pourront plus financer les pensions. **Il y aura peut-être des produits formidables, mais si la population n'a pas l'argent pour acheter ces produits, les ventes, les bénéfiques et la valeur boursière des entreprises fondront.**

e) L'économie mondiale et le revenu de base

L'économie mondiale fonctionne aujourd'hui **selon les préceptes capitalistes**.

Ce système pousse les entreprises à faire de plus en plus de profit. Les entreprises essaient d'accomplir cette mission en créant des monopoles ou oligopoles pour pouvoir obtenir des prix de vente élevés et / ou surtout en réduisant leurs coûts.

Dans les coûts, la main-d'œuvre est souvent un élément très important, ce qui explique que des unités de production sont fermées chez nous et établies dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché.

Ce processus est en cours actuellement. **Pour chaque poste de travail transféré, le revenu de la classe ouvrière mondiale diminue. Son pouvoir d'achat également.**

Pourtant, c'est la classe ouvrière qui fait tourner l'économie, comme l'avait déjà compris Henry Ford, qui augmenta les salaires de ses ouvriers pour qu'ils puissent eux aussi s'acheter une voiture.

Il est clair que l'économie mondiale capitaliste fonctionnera plus ou moins bien encore une décennie ou deux, **si la Chine continue à se développer.**

Le jour où la croissance de la demande mondiale de produits industriels stagnera, la compétition internationale poussera les entreprises de plus en plus à réduire leurs coûts. Ne croyez pas qu'il suffira de déclarations d'intention de PDG de multinationales pour que de tels méfaits ne se reproduisent.

Ceux qui croient que les mouvements de consommateurs peuvent arrêter le capitalisme se trompent également. Les Belges achètent toujours autant de "Renault" qu'avant la fermeture de Vilvorde et les Français consomment tout autant de produits "Danone."

Il y a dans l'histoire du monde d'innombrables exemples d'exploitation de la classe populaire.

Une réponse possible au capitalisme sauvage serait une syndicalisation rapide des pays du Tiers Monde. Mais cela semble improbable vu le recul de la syndicalisation dans beaucoup de pays d'occident.

C'est pourquoi, **la meilleure réponse** que l'on peut imaginer pour protéger la population contre l'exploitation est **l'introduction d'un revenu de base dans tous les pays du monde** et ce, au niveau de la subsistance de chaque pays.

Cela permet à la population de refuser du travail jugé indigne, de survivre, d'envoyer ses enfants à l'école. **Ainsi, l'économie locale se développera plus rapidement.**

Par ailleurs, cela permet de garder le principe du libre échange et des lois du marché qui ont prouvé leur supériorité économique par rapport au communisme.

Réintroduire le communisme n'est pas une bonne réponse à la globalisation. Ce système a été essayé pendant près d'un siècle par la grosse majorité de la population mondiale, sans grand succès.

Le monde est suffisamment riche. Le seul problème est de créer un système économique qui utilise bien les ressources humaines disponibles et qui partage mieux les fruits de cette richesse issue de la recherche et de l'automatisation.

La bonne solution au problème de la globalisation est l'introduction d'un revenu de base dans tous les pays du monde, car l'allocation universelle est compatible avec une économie de libre échange. C'est évident quand on fait l'effort de réfléchir...

4.TAXE SUR LA CONSOMMATION

A. TAXE SUR LA CONSOMMATION

De quoi s'agit-il ?

La taxe sur la consommation est **une TVA repensée.**

L'impôt sur le travail diminue, l'impôt de consommation (différencié selon les secteurs) augmente du même montant. Dès lors, le coût du travail allégé et l'impôt de consommation, revu à la hausse, se compensent de façon à ce que **le prix de vente reste le même pour le consommateur.**

Tableau indiquant la composition du prix d'un produit typique (en %)

	situation actuelle	avec Vivant
TVA	17	17
TSC	0	33
Charges sur le travail	33	0
Coûts réels	50	50
Prix au consommateur	100	100

Taxer la consommation d'une manière linéaire (TVA), comme cela se pratique aujourd'hui, est une ineptie économique et sociale.

Si une taxe mise sur un produit empêche le citoyen de se le procurer, vu l'augmentation de son prix, cette taxe ne sert qu'à remplir les caisses de l'Etat et empêche la libre concurrence au profit d'une paralysie économique.

Si un gouvernement, en recherche de finances, décide une nouvelle taxe, il ne fait qu'aggraver la situation s'il ne se donne pas la peine de vérifier l'impact économique et social.

Taxer pour financer l'Etat et réguler une consommation polluante et de luxe est une manière de se donner des moyens et d'éviter les dérapages.

Le faire sans réflexions et analyses constantes et dynamiques est dangereux et même mortel pour l'économie et le social.

Aussi, pour éviter tout cela, il faut repenser la taxe à la consommation dans un cadre plus large.

Si l'impôt sur les petits et moyens salaires est supprimé (c'est dans le programme de VIVANT) et reporté sur la consommation, il faut impérativement :

1. Mettre en place des structures garantissant **la perception effective de cet impôt** (« *un impôt facilement fraudable est injuste.* »)

2. Considérer l'ensemble de la taxation à la consommation comme :

a) **un outil** permettant de déterminer, de réguler ce qui est bien de 1^{ère}, 2^e et 3^e nécessité et bien de luxe ou polluant.

On ne taxe pas de la même manière en 1980 et en l'an 2001 ;

b) **un outil** permettant de rééquilibrer le montant des taxes :

→ en vue d'harmoniser en toute justice,

→ en vue de dynamiser l'entreprise,

→ en vue de laisser possible une libre consommation en fonction d'un pouvoir d'achat dont il est tenu compte ;

c) **un lieu d'observation** du pouvoir d'achat des citoyens et le moyen de le maintenir dans la mesure du possible... ;

d) **un lieu d'observation** et de recherche constantes des économistes, des fiscalistes et des spécialistes de tout genre.

Actuellement, nos banques centrales jouent au yoyo sur la hausse et la baisse des intérêts comme si l'argent était le seul produit de consommation.

Dans les perspectives évoquées ici, il faudrait y ajouter **ce vivier qu'est la taxe à la consommation, miroir réfléchissant de la réalité et instrument fiscal pour un fin réglage économique.**

Si nos gouvernants jouent avec des miroirs, déformant la réalité par des « réformettes » conjoncturelles, il y a fort à parier qu'ils vont accumuler les problèmes au point de ne plus y retrouver « leurs jeunes ».

Transformer la structure économique et sociale et mettre sur le devant de la scène la taxe sur la consommation paraît une solution plus intelligente, plus simple et moins dangereuse pour l'avenir !

Cette taxation sur la consommation fait partie du nouveau mode de gestion macro-économique proposé par VIVANT.

Les spécialistes feraient bien de se pencher avec intérêt et méthode sur ce programme.

Il leur réservera des surprises agréables et prometteuses d'avenir.

B. QUESTIONS.. . REPOSES

1. L'introduction de la TSC va entraîner des ventes au noir impossible à contrôler

Il est exact qu'une étude FMEA (*) a montré qu'il y a bien un risque de voir l'apparition de ventes au noir (c.a.d des ventes exemptes de TSC). Conscient de ce risque, Vivant préconise l'instauration **d'une forte traçabilité des produits au niveau européen** comme cela se pratique déjà avec les aliments.

La technologie existe et permet de suivre le parcours d'un produit jusqu'à son destinataire final. Actuellement, des ventes au noir existent déjà et l'Etat ne parvient pas à les détecter correctement car il doit trop contrôler à savoir, et le travail... et la vente.

En limitant le contrôle sur les ventes, l'Etat **concentre ses forces** sur un type de contrôle ce qui lui donne **une plus grande efficacité**.

Pour circonvenir le risque de ventes « au noir », il faut tendre vers un système de contrôle qui simplifie et renforce considérablement le régime fiscal **de sorte que ce qui doit être contrôlé le soit effectivement. Ainsi, tout le monde sera égal devant la loi, un principe qui ne semble pas évident aujourd'hui..** Le passage au paiement électronique généralisé est un des moyens qui autorise un contrôle plus rapide, plus efficace, moins coûteux (moins d'émission de billets) et plus sécurisant (moins de transport de fonds).

Cependant, le fraudeur est intelligent mais pas désintéressé. Il s'agit donc d'éviter de concevoir des systèmes de levée d'impôt qui conduisent à la fraude.

Quant à l'administration de notre actuelle sécurité sociale, elle sera simplifiée par l'introduction d'un Revenu de base inconditionnel qui supprimera les contraintes, libérant aussi bien du personnel que des moyens matériels et financiers.

Cette main-d'œuvre déagée et ces moyens supplémentaires pourront être affectés à **la levée correcte de l'impôt et au contrôle de la traçabilité** qui permet de maîtriser la taxation sur consommation et ce, au niveau européen.

(*) FMEA= Failure Mode & Effect Analysis= Analyse des causes et conséquences d'un échec

2) Le passage à la TSC va entraîner un déséquilibre dans la TVA que retouche une entreprise qui va entraîner une augmentation des prix

En effet selon certains : une entreprise qui investit **avant la réforme** économique proposée par Vivant achète des biens de production sans bénéficier de la déduction de la forte TSC qui n'a pas encore été mise en place, pour finalement avoir un volume plus grand de vente qui aura lieu après la réforme, donc grevé par la nouvelle TVA. (TSC)

L'équilibre exige que le supplément de recettes permis ensuite par cet investissement équivaille au coût de l'investissement effectué, donc que cette rentrée d'argent soit comme ce qu'elle aurait été avant en chiffre hors taxes. Par conséquent l'entreprise va devoir **augmenter son prix de vente pour compenser ce déséquilibre**.

Ce à quoi Vivant répond:

Il est exact qu'une mise en place du modèle, type 'big-bang' comme l'euro va créer un réel problème au niveau des stocks. C'est pourquoi, la mise en place ne doit pas **s'effectuer brutalement** du jour au lendemain mais selon un calendrier bien réfléchi. Elle devra vraisemblablement se réaliser **en différentes étapes**.

Une autre solution serait une ristourne TSC supplémentaire versée à l'entreprise sur base d'un inventaire des stocks (mais attention aux fraudes...)

3) Avec Vivant, plusieurs acteurs vont payer une TSC sur un même produit entre la fabrication et le client final

L'ensemble des charges est prélevé en fin de chaîne. Pour les produits entrant dans la fabrication d'un autre, la TSC est récupérée de sorte que cette TSC ne s'applique qu'une seule fois lorsque le produit est "consommé". C'est donc bien le consommateur final qui paye la TSC et elle n'affecte pas le calcul du prix de vente par rapport aux investissements consentis par l'entreprise. Bien entendu, la récupération de la TSC ne s'applique pas aux sociétés de services au niveau de la main d'œuvre.

Exemple, **un plombier** paiera la TSC au grossiste pour l'achat de matériaux qu'il facturera au client « taxe comprise » mais fera payer ses prestations « hors taxe » au consommateur final, prestations qui dans Vivant seront moins chères puisque libérées des charges qui ne font plus partie du prix de revient. . . De même, **un maçon** paiera la TSC à l'achat des briques, récupérera cette taxe en vendant les briques au client et facturera ses heures « hors taxe » pour réaliser le mur.

La mise en oeuvre de cette taxe sur la consommation dans ses applications pratiques devra faire l'objet d'une étude précise dont voici déjà **une ébauche** ci-dessous.

C. MISE EN OEUVRE

1. L'application de la Taxe Sociale à la Consommation (TSC.)

D'une part, le prélèvement de la taxe à la consommation nécessite **l'identification** de chaque produit et ~~la~~ mise en place d'une **traçabilité**. Suite aux différentes crises alimentaires, ce procédé de traçabilité est effectif dans différents circuits de distributions.

La simplicité administrative prônée par Vivant doit nous inciter à nous poser la question sur l'utilité d'aller jusqu'au bout de la chaîne de distribution pour prélever la TSC et, donc, faire porter la « complexité » du prélèvement de la taxe et des contrôles associés à l'ensemble des acteurs économiques... ce qui est contraire au principe de simplification de Vivant.

La fin de la chaîne, c'est le consommateur. Il est évident qu'on veut **prélever la TSC avant la vente à ce dernier** (comme cela se fait avec le paiement de la TVA actuelle.) On n'imagine pas le consommateur achetant le produit hors TSC et, en rentrant chez lui, faisant lui-même le paiement de la taxe. De la même manière, on doit se poser la question de savoir si d'autres acteurs économiques doivent être exclus du prélèvement de la taxe.

Prenons un exemple et développons le selon plusieurs schémas :

1. J'achète dans un magasin une tondeuse pour tondre ma pelouse

Je paie la TSC à l'achat de la tondeuse

2. Mon voisin achète une tondeuse et vient tondre ma pelouse

Il paie la TSC à l'achat de la tondeuse. Je lui paie un salaire pour sa prestation que je verse sur son compte fiscal. Comme ce n'est pas une activité 'enregistrée', il ne peut pas amortir l'achat de la machine ni récupérer la TSC.

3. L'entreprise de jardinage achète une tondeuse et vient tondre ma pelouse.

Sur la prestation d'entretien de mon jardin, je ne paie pas de TSC. Il est donc exclu que cette société récupère la TSC puisqu'elle consomme le produit pour en faire du service. Au niveau comptable, le revenu généré par ce service sera diminué de l'amortissement du prix de la tondeuse (TSC incluse) pour obtenir le bénéfice d'exploitation sur lequel la société sera taxée.

Ce type d'activité, de proximité ou de service, peut s'appliquer à un grand nombre de petites activités et parfois de grandes! Si on prend l'exemple d'un transporteur routier, il n'y a pas de raison qu'il puisse récupérer la TSC sur son camion. Il facture donc ses prestations de conduites hors TSC car **lui aussi entre dans la catégorie des entreprises de services**. Il en est de même pour de toutes grosses entreprises de transport comme ABX, DHL...sans oublier l'Horeca ! Pour ces sociétés, la TSC sera déduite de leurs bénéfices taxés à 15 %.

Grâce à l'exclusion de ces sociétés du mécanisme de récupération de la TSC, **on simplifie** leur travail mais aussi **on simplifie** les mesures à mettre en place pour contrôler la chaîne de distribution (la chaîne est plus courte) et **on concentre les contrôles sur un nombre réduit d'acteurs**.

D'autre part, Vivant propose **d'entamer une réflexion pour savoir si d'autres acteurs économiques**, situés en bout de chaîne de distribution, pourraient être exclus du schéma TSC. Si on prend un fleuriste par exemple, il achète ses fleurs en gros, fait des bouquets et les vend. Le bouquet constitue le produit final sur lequel la TSC doit être prélevée. ***La question est de savoir, s'il n'y a pas lieu d'évaluer la marge bénéficiaire du commerçant et d'effectuer le prélèvement de la taxe au niveau du grossiste ?***

Il est aussi bon de réfléchir, pour les sociétés assujetties aux paiements de la TSC, à l'identification des produits sur lesquelles la récupération est autorisée. Il pourrait apparaître fondamental de faire, pour une société, la différence entre les produits intervenants dans un processus de fabrication et que la société va vendre avec plus values et les moyens de production. Il pourrait sembler adéquat de demander à la société de supporter la TSC sur ces derniers. Par exemple, la voiture du directeur, les machines, les produits d'entretiens..... pourraient être exclus du système de récupération permettant une meilleure efficacité de la taxe et une diminution de la tentative de fraude.

Pour éclaircir le problème, on peut imaginer notre réaction si le système est en place et les techniques de fraude aussi. Si je dois acheter une voiture qui coûte 30.000 €, je contribue pour 15.000 € à la TSC (chiffres cités à titre d'exemple). Si je développe une petite activité me permettant de récupérer la TSC, je ne paie plus que 15.000€ et je ne participe pas à TSC. Il me suffit de mettre mon activité 'en veille' en assurant un minimum pour que, par la récupération de la TSC, l'opération soit rentable. **Le seul moyen d'éviter ce comportement est d'exclure de la récupération les moyens de production.**

En conclusion et comme première approche:

- Le consommateur ne récupérerait pas la TSC
- Les entreprises de service (qui ne vendent pas un produit) ne récupérerait pas la TSC et ne factureraient à leur client que des prestations hors TSC
- Les détaillants, optant pour le prélèvement forfaitaire de la TSC à la source, ne récupérerait pas la TSC sur leur achat mais, au contraire, ils paieraient une TSC majorée à l'achat sur base d'une évaluation du revenu qu'ils auraient par la vente des produits

- Pour les sociétés assujetties au prélèvement de la TSC, la récupération se ferait uniquement sur les marchandises intervenant dans un processus de fabrication. La TSC ne serait pas récupérable sur les moyens de production.

2. La détaxation du non-marchand

Comme expliqué dans son programme, Vivant préconise la détaxation du travail (*Si l'emploi est une priorité, pourquoi devrait-on le couvrir de taxes?*). Pour équilibrer le budget, le manque à gagner pour l'Etat sera récupéré **via une taxe sur les transactions financières et une taxe sur la consommation.**

Si je construis actuellement une maison, je paie les matériaux, la main d'œuvre, les taxes sur le travail associé à la fabrication des matériaux et à leur mise en œuvre. En plus, je dois prendre en charge la TVA sur l'ensemble. Si je construis une maison dans le modèle économique décrit par Vivant, **les taxes sur le travail disparaissent ce qui diminue le prix de revient** de ma maison mais **la TVA augmente sur les matériaux (taxe sur la machine)** ce qui garantit pour l'Etat les mêmes revenus par le biais d'une taxe sur la consommation.

Globalement, le prix total de la maison reste le même.

Dans le programme Vivant, l'accroissement de la TVA (ou l'instauration d'une taxe à la consommation) est variable en fonction du type de produit ou de service avec une réelle volonté politique de ne pas taxer les services de proximité, permettant ainsi une amélioration directe de la qualité de la vie de la population.

Sur la base de ce principe, un **enseignant** donnant des cours particuliers ne sera pas obligé d'ajouter à sa facture une taxe à la consommation, la concurrence entre les prestataires garantissant une diminution du prix à payer pour l'étudiant.

De même, **au niveau médical**, le montant à payer par le patient sera un montant hors taxe remboursé en partie par la sécurité sociale. Le montant actuel d'une consultation (20 € par exemple) comprend **aussi** le coût des taxes que le médecin doit payer pour sa propre sécurité sociale.

Dans Vivant, ces taxes étant supprimées, le coût de la consultation peut baisser à 10 € par exemple. Ce nouveau prix de la consultation garantit au médecin un revenu « net de taxes » équivalent à celui d'aujourd'hui.

Ce processus rend les services médicaux plus abordables pour le patient et aide indirectement au financement de la sécurité sociale, qui doit dans ce cas, moins rembourser.

Conclusion : Vivant a la volonté politique d'améliorer notre qualité de vie en diminuant le coût des services de proximité qui lui sont nécessaire.

3. La taxe sur la consommation, mesure de droite ou de gauche ?

La taxe sur la consommation est une mesure de droite dans le sens où elle n'obligera jamais celui qui gagne 300 000 BEF de l'investir dans la consommation tandis que celui qui gagne beaucoup moins n'échappe pas à cette taxe.

Mais cela est contrebalancé par un impôt de 50 % au-delà de 1340 € (54 055 BEF) (index 2002) net par mois et par une rigueur de la justice et de la fiscalité qui doit se donner les outils pour lever correctement l'impôt.

« Un impôt facilement fraudable est un impôt injuste »

4. Le choix d'un nouveau mécanisme

Il est impossible de continuer à ponctionner le travail comme on le fait actuellement : on le tue en le rendant de plus en plus cher pour les employeurs. Si on essaie de le prendre sur les revenus du capital (ils ne sont taxés qu'à 15% au lieu de 55% pour le travail), on fait fuir les capitaux. **Comme vous pouvez le constater, on a préféré faire fuir l'emploi par la délocalisation...**

Jusqu'à présent, l'imposition, qu'elle soit faite sur le travail ou le capital, se fait à **la source** : au moment de la création du revenu. Il faut repenser le système, pour mettre tous les titulaires de revenus sur un pied d'égalité.

Il faut prélever en aval et plus en amont, c à d **au moment où le revenu se transforme en consommation**. C'est dans le grand fleuve de la consommation que tous les ruisseaux se rejoignent et qu'ils se fondent indistinctement en une immense masse monétaire, génératrice de pouvoir d'achat, de pouvoir d'épargne et de capacité redistributrice.

Ainsi, la solidarité est générale et la ponction est proportionnelle à la richesse puisque chacun consomme en fonction de ses revenus.

Si l'on augmente la ponction sur la consommation (différente de la TVA), il faut le faire sans augmenter les prix. C'est possible, si l'on considère qu'à l'intérieur d'un même prix, il y a déplacement (transfert) du prélèvement sur le travail vers la consommation. Cela suppose que l'on **supprime les cotisations sociales sur le travail pour les remplacer par une cotisation sociale sur la consommation.**